

COMMUNE DE SAINT – FARGEAU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 29 JUILLET 2011

Le conseil municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le Vendredi 29 juillet 2011 à 20H30 à la mairie de Saint-Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER, Maire .**

Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. BAUDOT. ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT. CHARPENTIER. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. LELORRAIN. ROLAZ. SUSTRAC.

Etaient absents excusés : Mr AMAR avait donné procuration à Mr JOUMIER.

Mr BOULAY avait donné procuration à Mr SUSTRAC .

Mr COURIVAUD .

Etait absente : Mme MAGNY_

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie BROCHUT .

Avant de commencer la séance du conseil municipal , Monsieur JOUMIER rappelle que lors de la réunion du 29 avril dernier , les élus avaient voté favorablement pour la création d'un poste de policier municipal . Après appel à candidatures et sélection des candidats , Monsieur Aurélien FLEURY , Policier Municipal auprès de la commune de Saint – Florentin , a été recruté pour occuper cet emploi à partir du 1^{er} Août prochain sur la commune de Saint-Fargeau et a demandé sa mutation auprès de la précédente collectivité employeur .

Les élus souhaitent la bienvenue à Monsieur Aurélien FLEURY , qui remercie chaleureusement cette assemblée de conseillers municipaux .

Les élus signent le procès – verbal de la séance précédente .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux , le 13 juillet 2011 , l'Ordre du Jour était le suivant :

- 1°) Vote sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;**
- 2°) Vote sur le projet de la cartographie des Syndicats des Eaux ;**
- 3°) Information sur les projets des Syndicats d'Electrification ;**
- 4°) Vote pour les subventions ;**
- 5°) Subventions pour les travaux de l'église de Saint – Fargeau ;**
- 6°) Achat de terrains pour la station d'épuration ;**
- 7°) Avenant au Bail de location de la Poste ;**

- 8°) Bail Safer ;
- 9°) Nouveaux statuts pour la Bibliothèque , création d'une régie ;
- 10°) Dossier assurance ;
- 11°) Reprise de matériel ;
- 12°) Délégation pour Trésor Public ;
- 13°) Contrat d'entretien chauffage ;
- 14°) Travaux en cours ;
- 15°) Affaires diverses .

1°) VOTE SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire expose que la commune doit rendre avant le 10 août un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale adressé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 10 mai 2011 .

Il présente et explique ce projet .

Les conseillers municipaux avaient été invités aux réunions des 8 juillet et 25 juillet 2011 afin d'étudier le projet de schéma départemental de coopération intercommunale . Les présidents des communautés de communes de Bléneau , de Saint-Fargeau et de Toucy avaient exposé les compétences des communautés respectives et de la volonté de travailler ensemble notamment sur le développement économique , et sur le développement touristique .

Des analyses budgétaires des regroupements des communautés de communes de Saint-Fargeau – Bléneau et de Saint-Fargeau-Toucy - Bléneau avaient été élaborées et expliquées aux élus concernés .

Monsieur JOUMIER rappelle qu'il a beaucoup travaillé avec les élus de Toucy , car il n'était pas souhaitable de laisser Toucy , cela aurait été une erreur économique importante .

Monsieur le Préfet de l'Yonne a proposé le schéma départemental de coopération intercommunale : rassembler les deux communautés de communes de Toucy et de Saint-Fargeau . Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il ne voulait pas isoler la communauté de Communes de Bléneau : « car nous travaillons avec cette collectivité territoriale depuis de nombreuses années , pour développer les loisirs des jeunes et pour la création des crèches . »

Le dossier du Bourdon pourrait être porté par l'ensemble de ces trois communautés .

L'avis des habitants de Saint-Fargeau a de l'importance , car les fargeaulais représentent plus de la moitié des habitants de la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise.

Au fur et à mesure du temps , les communes perdront des compétences , qui seront transférées aux communautés de communes .

Monsieur le Maire propose de passer au vote : Accepter la proposition du Préfet, toutefois en l'amendant :

Les communautés de communes de Saint-Fargeau et de Toucy en y ajoutant la communauté de communes de Bléneau .

Des conseillers municipaux demandent de voter à bulletins secrets . Des enveloppes sont remises à chaque conseiller municipal , plus une enveloppe supplémentaire pour les deux conseillers municipaux ayant un pouvoir .

A l'intérieur de chaque enveloppe , sont insérés 3 bulletins :

- oui (pour les trois communautés) ;
- non (à cette proposition) ;
- bulletin blanc ;

Madame BROCHUT procède à rassembler les enveloppes , à les ouvrir et à lire chaque bulletin ;

Monsieur ROUSSEAU et Monsieur PETIT comptabilisent le nombre des suffrages exprimés :

- 17 enveloppes :
- 16 oui
- 1 bulletin nul .

Monsieur JOUMIER remercie les conseillers municipaux pour ce vote des trois communautés de communes .

2°) VOTE SUR LE PROJET DE CARTOGRAPHIE DU SYNDICAT DES EAUX :

Monsieur Christian CHATON , Président de la Fédération des Eaux Puisaye – Forterre était venu à la mairie de Saint-Martin-des-Champs le 25 juin 2011 afin de rencontrer les élus de Saint-Fargeau de Lavau et de Saint-Martin-des-Champs pour étudier le projet de cartographie du Syndicat des eaux de Puisaye – Forterre .

L'étude du Préfet était de rattacher notamment Saint-Fargeau avec le Syndicat des Eaux de Charny , ce qui semblait illogique en regardant la cartographie qui montrait que Bléneau et que Saint-Privé étaient adhérents au Syndicat de Toucy .

Si la commune de Saint-Fargeau rejoint un syndicat , elle transfert les réseaux , l'unité de traitement , le château d'eau à ce syndicat d'une part et d'autre part la collectivité est en affermage avec la Société Lyonnaise des Eaux jusqu'au 31 octobre 2017 et que cette société donne entière satisfaction aux usagers ; aussi Monsieur JOUMIER propose que la commune de Saint-Fargeau reste indépendante jusqu'en 2017 .

Monsieur PATIN intervient en disant que la collectivité a des projets notamment pour le réseau d'eau sur la zone Nord , et qu'en étant en syndicat , cela compliquerait les négociations .

Le vote est le suivant :

- Contre la proposition du Préfet , qui souhaite un regroupement auprès d'un Syndicat : 16 voix
- Monsieur MAZE s'abstient ;
- Puis un second vote : pour rester indépendant – les élus votent à l'unanimité.

3°) INFORMATION SUR LES PROJETS DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION :

Monsieur le Maire dit que le Syndicat d'Electrification de la Vallée du Loing , est un syndicat qui fonctionne très bien ; de nombreux travaux sont réalisés pour une participation minime de la part de la commune . Le budget annuel de ce syndicat est d'environ 300 000€00 pour les travaux .

Le souhait du Préfet de l'Yonne est de regrouper en un seul syndicat départemental , l'ensemble de tous les syndicats d'électrification sis dans le département de l'Yonne ; puis Monsieur le Préfet propose que les 22 syndicats se regroupent en cinq syndicats .

Le S.I.E.R. du Loing qui s'est notamment réuni le 18 mai 2011, suite au travail de concertation avec son président et les présidents des syndicats d'électrification de la Puisaye – Ouest (Bléneau – Champignelles, dont Septfonds fait partie) , de Courson et de Saint-Sauveur-Etais , souhaitent continuer à se concerter entre les quatre syndicats et que la fusion n'intervienne qu'en 2014.

La Fédération Départementale de l'Electricité de l'Yonne serait maître d'ouvrage des travaux FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) . Le montant de ces subventions représente environ 30 000€ soit 65% d'un montant plafonné de travaux .

Monsieur JOUMIER propose aux élus de voter pour : le travail de concertation des quatre Syndicats d'électrification puis la fusion en 2014 , et la F.D.E.Y. maître d'ouvrage des travaux FACE .

A l'unanimité les conseillers municipaux approuvent cet ensemble de projets .

4°) VOTE POUR LES SUBVENTIONS :

Les subventions suivantes sont votées :

Bibliothèque municipale : 200€ ; Banque Alimentaire de Bourgogne : 805€ ; C.C.A.S. de Saint-Fargeau : 6 000€ ; C.C.A.S. de Septfonds : 765€ ; Aide Ménagère du Canton : 1 200€ ; Association d'Aide à domicile Bléneau : 300€ ; Club des Amis des Jeux Variés : 200€ ; Club de l'Amitié : 100€ ; Communauté de Communes de Bléneau : 1 026€ ; Communauté de Communes de Saint-Sauveur : 1 000€ ; U.N.C. : 110€ ; F.N.A.C.A. : 110€ ; U.C.A.I. : 1 000€ ; Comité des Fêtes de Saint-Fargeau : 700€ ; Comité de Jumelage : 325€ ; L'Entente Musicale : 1 000€ ; L'Office Municipal des Sports : 6 100€ ; L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : 580€ ; Les Sentiers de la Joie : 155€ ; Ecole en Fête : 200€ ; Collège de Puisaye : 70€ ; Coopérative Scolaire : 2 000€ ; Estivales de Puisaye – Forterre : 300€ ; Association des Peintures Murales de Puisaye : 200€ ; Vie Libre en Puisaye : 50€ ; L'Yonne en Scène : 40€ ; P.E.P. de l'Yonne : 78€ ; C.F.A. de CHAMPIGNELLES : 70€ ; Ecole d'Horticulture Paysage Sénonais : 35€ ; C.I.F.A. : 270€ ; C.F.A.B.T.P. : 340€ ; C.F.A. La Noue : Bourgogne : 85€ ; FDGDON : 50€ . Syndicat Gandrille : 20€ . Handy Art : 50€ ; Association Le Pied Levé – Lavau : 340€ ; Secours Catholique « Un café un sourire : 100€ ; Association des Ferriers : 50€ ; Cotisation 2010 pour le SIVU du Chemin de Fer : 5 265€ ; Pour ce dossier , Monsieur le Maire avait proposé que la voie du chemin de fer devienne une voie piétonne , cette proposition n'a pas été approuvée par les membres du Syndicat .

Monsieur Beaudoir et Monsieur Petit sont délégués auprès de ce Syndicat. Depuis de très nombreuses années la commune de Saint-Fargeau cotise au syndicat et n'a pas de retour concernant soit le passage du « petit train » ou possibilité d'emprunter cette voie pour permettre des promenades . Un inventaire des

ouvrages d'art avait été réalisé auprès des communes adhérentes .

De nombreux élus souhaitent voir évoluer ce dossier .

5°) SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE DE SAINT-FARGEAU :

Le vendredi 17 juin 2011 , Monsieur JOUMIER et Monsieur ROUSSEAU ont visité les charpentes de l'église de Saint-Fargeau en présence de Monsieur Thomas GAUDIG , représentant Monsieur DECARIS , Architecte en Chef des monuments historiques . Afin de réaliser les travaux de remise en ordre de la charpente , il est proposé de réunir les deux premières tranches de travaux à réaliser dans un premier temps . Un avenant doit être pris pour les honoraires de l'Architecte . Monsieur Pierre BORDIER , Sénateur attribue la somme de 90 000€ de la réserve parlementaire pour apporter un complément au financement de la restauration des charpentes et des couvertures de l'église .

Monsieur JOUMIER demande à Monsieur SISTRAC , qui a photocopié le dossier établi par Monsieur DECARIS , ce qu'il en pensait ?

Monsieur SISTRAC , dit que c'est une belle étude , un très beau travail et qu'il apportera un résumé lors de la prochaine réunion .

Le conseil municipal vote favorablement pour prendre l'avenant et inscrire la réserve parlementaire .

6°) ACHAT DE TERRAINS POUR LA STATION D'EPURATION :

Monsieur PATIN rappelle les différentes études en cours qui sont réalisées en vue de la construction d'une nouvelle station d'épuration et de la reprise des réseaux ainsi que de l'extension des réseaux rue du Bourdon .

Monsieur le Maire dit que les parcelles de terrains cadastrées section A N° 457-458-459 et 460 , d'une superficie totale de : 69 a 26 ca devront être acquises pour le prix total de : 20 000€00 . Dans le P.O.S. les quatre parcelles étaient inscrites en zone constructible , mais dans le P.L.U. deux de ces parcelles sont en zone non constructible et les deux autres parcelles sont classées en zone constructible .

L'Agence de l'Eau Bassin Seine – Normandie subventionne à hauteur de 40% les travaux et acquisitions de terrains .

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'achat des terrains .

7°) AVENANT AU BAIL DE LOCATION DE LA POSTE :

Considérant la rétrocession du logement de fonction situé au 1^{er} étage de la Poste , à la commune de Saint – Fargeau , propriétaire de ce bien , la surface louée passe de 229 m² à 160 m² , donc le loyer annuel fixé à la somme de 20 834€12 est ramené à la somme de : 14 732€ à compter du 1^{er} juillet 2011 .

La commune de Saint-Fargeau réhabilitera ce logement aux normes actuelles et pourra ainsi le louer à des particuliers .

Le conseil municipal donne son accord pour passer l'avenant avec la Poste , Société Anonyme , dont le siège social est à Paris 75015 , représentée pour ce dossier , par Monsieur Vincent REVOI , Directeur Régional de l'Immobilier de Bourgogne Franche Comté .

Monsieur JOUMIER donne lecture d'un rapport formalisé émanant du groupe La Poste concernant les heures d'ouverture pour le bureau de Saint – Fargeau , qui passeraient de 31H30 à 26H30 au 1^{er} octobre 2011 . Les élus sont invités à prendre connaissance de ce dossier et une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal .

8°) BAIL SAFER :

Lors d'une précédente réunion , le conseil municipal avait confié la vente d'herbe des Landiers à la SAFER , Monsieur le Maire avait demandé que ce soit un fargeaulais qui puisse bénéficier de cette vente ; comme cet avis n'a pas été suivi , d'un commun accord avec la SAFER , Monsieur le Maire a cassé la convention qui liait la commune à la SAFER .

Sept à Huit personnes sont intéressées par la vente de l'ensemble des Haras des Landiers , dont la commune est propriétaire .

9°) NOUVEAUX STATUTS POUR LA BIBLIOTHEQUE , CREATION D'UNE REGIE :

Considérant qu'un employé communal travaille à la Bibliothèque municipale , il est nécessaire de créer une régie de recettes et que l'association de la Bibliothèque municipale soit dissoute ; toutefois pour pérenniser toute l'action des membres bénévoles , l'association « Les accrocs de la culture et des jeux » a été créée le 15 juillet 2011 avec les membres de la précédente association .

Le conseil municipal donne son accord pour créer une régie de recettes .

10°) DOSSIER ASSURANCE :

Une délibération du conseil municipal est prise pour approuver le contrat d'assurance Responsabilité civile organisateur concernant la journée du « Grand Huit » pour un montant de : 175€52 .

11°) REPRISE DE MATERIEL :

Considérant la reprise de l'Elagueuse pour un montant de : 4 784€00 par la Société Nicolas Industrie , les élus acceptent l'encaissement du chèque émis par cette entreprise .

12°) DELEGATION POUR LE TRESOR PUBLIC :

Afin d'accélérer le recouvrement des impayés de frais de garderie ou de restaurant scolaire , le conseil municipal donne délégation au Maire afin d' avoir une autorisation permanente pour les poursuites après le commandement .

Le problème des impayés des frais de restaurant scolaire est évoqué par les élus , il est à noter que plusieurs collectivités procèdent par la vente de tickets ; toutefois la commune de Saint-Fargeau préfère continuer à facturer les repas pris auprès des familles .

Lors de la mise en place de la réforme des collectivités territoriales , il pourrait être étudié le transfert des compétences des écoles auprès des nouvelles collectivités .

13°) CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFAGE :

Une délibération est prise pour accepter le contrat d'entretien de chauffage 2011-2012 avec la S.A.S. BAUDOT , pour les différentes chaudières des bâtiments communaux , dont le montant total s'élève à la somme de : 1 627€43 .

14°) TRAVAUX EN COURS :

TARIFS AU TERRAIN DE CAMPING POUR 2012

Madame BROCHUT donne lecture de la proposition des tarifs pour le terrain de camping à partir de la saison 2012 , à savoir à titre indicatif :

- | | |
|---|------|
| - 1 ou 2 personnes avec une voiture – toile ou caravane | 9€50 |
| - Personne supplémentaire | 2€70 |
| - Enfant moins de 7 ans | 1€40 |
| - Electricité | 3€30 |

Une visite de « pré- audit » aura lieu sur le site au mois de septembre prochain , afin de réaliser certains travaux pour revoir le classement du terrain de camping .

Monsieur PATIN dit que l'augmentation de 5.5% est trop fort .

Les élus votent pour les nouveaux tarifs .

Madame BAUDOT dit qu'il faudrait peut – être demander une participation pour les frais de consommation d'eau ? Madame BROCHUT lui répond que pour cette année , il n'est pas souhaitable d'augmenter plus , il faut mieux rester dans des bases logiques .

Madame ROLAZ pose la question sur l'éventualité de mise en gérance ?

Madame BROCHUT lui répond que suivant le classement du terrain de camping et de la réalisation des travaux une étude sera faite à ce moment là .

Monsieur JOUMIER rappelle que l'audit financier est fait chaque année , le terrain de camping n'est pas déficitaire .

Monsieur SUSTRAC prend la parole pour dire le manque de panneau de signalisation concernant l'interdiction de camper autour du réservoir du Bourdon .

Monsieur JOUMIER lui répond qu'il va se déplacer avec le policier municipal , dès lundi matin afin de prendre certaines mesures en vue d'améliorer le site du Bourdon .

Madame ROLAZ dit qu'il serait nécessaire de mettre plus de moyens afin de protéger l'environnement de ce site de qualité .

Madame BROCHUT lui répond que la commune avait fait l'acquisition de poubelles en bois , mais celles-ci ont été brûlées .

Monsieur JOUMIER reprend la parole en soulignant que depuis 2008 , il a été mis en place une zone de baignade surveillée par deux maîtres – nageurs .

Durant les mois d'été , la commune mandate la prestation de service du ramassage des ordures ménagères autour du Bourdon , une fois ou deux fois par semaine . En 2010 , la prestation était de 150€ , elle est actuellement à 175€.

En sachant que la compétence du ramassage des ordures ménagères appartient à la communauté de communes et que le président n'avait pas donné son accord pour cette prestation supplémentaire .

Monsieur JOUMIER poursuit en disant que chaque semaine , tant Madame BROCHUT que lui – même se déplacent pour apporter une amélioration sur ce site . Il est bien évident que la commune engage annuellement des sommes de 15 000€00 pour les maîtres – nageurs et environ 2 000€00 pour le ramassage des ordures ménagères . Cette année la commune a mis par bail emphytéotique un terrain afin d'apporter un nouveau commerce vers le Bourdon . Des

commerçants viennent sur le parking du terrain de camping et un cirque s'est installé pour une période de un mois avec des représentations et des cours d'école du cirque pour les plus jeunes . L'état est propriétaire du réservoir et des abords du Bourdon , l'essentiel est de travailler ensemble pour apporter toujours une amélioration de la qualité de vie pour chacun en respectant les finances de la collectivité .

Monsieur JOUMIER rappelle que fin décembre 2009 , il avait proposé aux élus de bien vouloir venir aider pour nettoyer les abords du site , il est à remarquer que le nombre d'élus présents n'atteignait pas un grand nombre .

ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC :

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour le contrat d'entretien d'éclairage public , l'Entreprise SOMELEC , la moins – disante a été retenue : 4 525€00 par an plus les fournitures .

Le conseil municipal émet un avis favorable pour retenir cette société .

Monsieur ROPARS intervient en disant que l'entreprise fait un état des lieux de tous les lampadaires , afin de remettre aux nouvelles normes dès 2013 .

Il est à déplorer que le lampadaire situé au croisement de la route de Saint-Amand a été volé .

ECLAIRAGE PUBLIC SUR SEPTFONDS :

Monsieur MAZE donne lecture des travaux d'éclairage public à intervenir sur la commune de Septfonds aux Nantiers , la participation communale s'élève à la somme de : 504€83 (Basse tension) et 759€04 (Eclairage public) .

Les élus donnent leur accord sur ce dossier .

15°) AFFAIRES DIVERSES :

CONTRAT M.N.T. :

Le conseil municipal vote favorablement pour le contrat collectif maintien de salaires auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale , dont le taux passe de 1.86% à 1.90% à partir du 1^{er} janvier 2012 . Cette cotisation sur le salaire est prise en charge pour moitié par chaque salarié et par la collectivité

DEMATERIALIZATION :

Afin de procéder par dématérialisation pour le lancement des appels d'offres et pour la transmission des délibérations du conseil municipal , il a été demandé à deux entreprises de faire parvenir des devis pour cette prestations de services : AGEDI , la société la moins – disante a été retenue .

ECOLE PRIMAIRE :

Le conseil municipal vote favorablement pour le devis le moins élevé , concernant la mise en place d'un revêtement de style v 4P3 dans la salle multimédia de l'école primaire .Monsieur SUSTRAC intervient en disant qu'il faudrait mieux mettre un revêtement référencé 4P4 UAPA .

REMBOURSEMENT :

Considérant qu'Internet ne fonctionnait pas à la mairie de Septfonds , l'opérateur Orange – a transmis un chèque d'un montant de : 35€87 . Une délibération est prise pour accepter cette somme .

DON :

Les élus émettent un avis favorable pour encaisser un chèque d'un montant de : 40€00 transmis par une entreprise fargeaulaise , qui a bénéficié d'un terrain communal le samedi 2 juillet dernier , pour organiser un pique – nique des employés de l'entreprise .

F.N.A.C.A. :

Le président de la F.N.A.C.A. , comité du canton de Saint-Fargeau , Monsieur LEMONNIER a demandé par courrier que le nom du jeune fargeaulais mort dans une embuscade le 24 décembre 1961 , durant la guerre d'Algérie , soit attribué à un nom de rue , dans un nouveau lotissement par exemple . Il s'agit de Robert CORBIN , le seul fargeaulais tué durant la guerre d'Algérie . Monsieur LEMONNIER présent dans le public est invité à expliquer cette démarche .

Le conseil municipal donne son accord sur « cette proposition d'hommage posthume durable à un enfant de Saint-Fargeau Mort pour la France » .

- Les élus sont invités à prendre connaissance du rapport annuel 2010 de la Société Lyonnaise des Eaux , concernant le service de l'eau potable .
- La vente des maisons communales situées au 15 rue de l'Eglise et au 35 Rue Raymond Guérémy se feront au mois de Septembre prochain .
- Monsieur SUSTRAC pose différentes questions notamment :
 - – sur les travaux de finition du Boisgelin ; Monsieur JOUMIER lui répond qu'un courrier a été adressé à l'architecte ;
 - Sur des travaux situés dans le centre ville , Place de la République pour le changement des fenêtres en P.V.C. et sur des descentes de canalisations sur la façade ; un courrier a été transmis au propriétaire ;
 - Maison de la Presse , les propriétaires ont fait une demande pour le remplacement de deux fenêtres par du P.V.C. ;
 - Monsieur JOUMIER fait remarquer que le propriétaire d'une maison située vers la mairie était venue demander des informations concernant le changement des huisseries , mais n'avait pas adressé de dossier concernant cette modification ;
 - Véranda située à la pointe de la rue de l'Eglise et de l'Avenue de la Puisaye ;
 - Rue du Moulin de l'Arche , plusieurs constructions non esthétiques sur une même propriété après la Maison de Retraite ;
 - Le restaurant situé Rue Porte – Marlotte : un courrier leur a été adressé cette semaine ;
 - Avant d'envisager des travaux de menuiserie sur les fenêtres de la Mairie , il serait souhaitable de repeindre notamment les fenêtres du 1er étage ; Monsieur ROPARS dit qu'il serait souhaitable de penser aux économies d'énergie , notamment en mettant double vitrage sur les fenêtres .
 - Prévoir une deuxième issue de secours dans la salle du Conseil ; Monsieur JOUMIER lui fait remarquer qu'une ouverture sur la façade pourrait dégrader ce bâtiment communal .
- Après discussions diverses , la séance est levée à minuit .

La Secrétaire de Séance

Nathalie BROCHUT

Le Maire

Jean JOURMIER